



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ÉCOLE DE CONDUITE LASER
10, place René Duquaire – 38230 PONT DE CHERUY

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du ... 5. DEC. 2018. jusqu'au ... 5. DEC. 2021...

Le préfet de département ou son représentant

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr